



Procédure signification divorce français au maroc

Par **Magmouga**, le **02/01/2009** à **20:41**

Je suis française mariage en France. Mon mari est expulsé au Maroc depuis 03-08. Nous sommes séparés depuis 02-06. Mon dossier est énorme, le sien est vide de preuves rempli de contestations non fondées pour gagner du temps. Procédure de divorce lancée en 09-07. le 12-08 le juge devait statuer. Je demeure sans nouvelle ce qui me démoralise. Comment va t'on informer Monsieur au maroc ? durée, procédure, huissier, ambassade ? Il a un avocat désigné après son expulsion qui utilise une adresse française comme s'il était encore en France ! N'est ce pas un souci pour la signification du divorce ? J'attends mon divorce pour refaire ma vie et avoir un enfant, chaque seconde compte vu mon âge ... et après 2 ans de menaces avant de lancer la procédure je suis à bout de force estimant que la loi est en faveur des "mauvais". Il a de la prison ferme en France à faire, était sans papier à notre rencontre et il a été reconnu qu'il a fait un mariage pour obtenir des papiers. Aidez moi, peut être qu'un mot me permettrait de débloquer la situation ou supporter cette injustice... Qui et comment lui signifie t'on au maroc le divorce et surtout, si c'est par recommandé, que se passe t'il, s'il ne va pas chercher le courrier ? S'il reste introuvable au maroc comment pourrais-je obtenir le divorce ? Et si oui après combien de temps... Je n'en peux plus, je suis déchirée entre l'homme que j'aime, mon envie d'avoir des enfants et l'envie de mettre fin à mes jours pour que cet homme qui a ce titre "volé de mari" arrête de croire qu'en refusant le divorce, il garde une chance d'obtenir ses papiers !!!! Je vous en prie aidez moi ! Je vous remercie d'avance pour vos réponses, informations et conseils.